

Acétate d'isobutyle

Fiche toxicologique synthétique n° 124 - Edition Mars 2022

Pour plus d'information se référer à la fiche toxicologique complète.

Nom	Numéro CAS	Famille chimique	Numéro CE	Numéro index	Synonymes
Acétate d'isobutyle	110-19-0	Esters	203-745-1	607-026-00-7	Acétate de 2-méthylpropyle, Ethanoate de 2-méthylpropyle



ACETATE D'ISOBUTYLE

Danger

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.
203-745-1

Propriétés physiques

Nom Substance	N° CAS	Etat Physique	Point de fusion	Point d'ébullition	Pression de vapeur	Point d'éclair
Acétate d'isobutyle	110-19-0	Liquide	- 99 °C	117 à 118 °C	2,13 kPa à 20 °C	17 à 18 °C (coupelle fermée)

A 25 °C et 101 kPa, 1ppm = 4,74 mg/m³

Méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle

- Tubes réactifs à réponse instantanée : Dräger, acétate d'éthyle 200/a ; Gastec, acétate d'isobutyle 144 ;
- Prélèvement par pompage de l'atmosphère sur tube de charbon actif ou par diffusion passive sur badge. Désorption par le disulfure de carbone. Dosage par chromatographie en phase gazeuse, détection par ionisation de flamme.

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Des valeurs limites d'exposition professionnelle **contraignantes** dans l'air des lieux de travail ont été établies en France pour l'acétate d'isobutyle (article R. 4412-149 du Code du travail).

Substance	PAYS	VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m ³)	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m ³)
Acétate d'isobutyle	France(VLEP contraignantes - 2021)	50	241	150	723
Acétate d'isobutyle	Etats-Unis (ACGIH)	150	-	-	-

Pathologie - Toxicologie

Toxicocinétique - Métabolisme

L'acétate d'isobutyle est absorbé par les voies respiratoires, digestives et cutanées.

Toxicité expérimentale

Toxicité aiguë

Les effets toxiques aigus de l'acétate d'isobutyle se manifestent principalement par une dépression du système nerveux central. Des signes d'irritation des yeux et des voies respiratoires sont également observés par inhalation. Ce n'est pas un sensibilisant cutané.

Toxicité sur l'Homme

La toxicité de l'acétate d'isobutyle chez l'homme a fait l'objet de peu de publications pertinentes.

Les concentrations supérieures à 300 ppm sont considérées comme irritantes pour les muqueuses respiratoires et oculaires. A des niveaux plus élevés, elles peuvent provoquer des nausées, des vomissements, une ébriété voire une perte de conscience. Les contacts avec la peau et les yeux se traduisent par une irritation.

En cas d'expositions répétées, en dehors des effets irritatifs sur la peau et les muqueuses nasales, respiratoires et oculaires, diverses plaintes sont rapportées : céphalées, vertiges, palpitations, troubles gastro-intestinaux, anémie, dermatoses et atteinte hépatique.

L'ensemble de ces signes est peu spécifique et il n'est jamais possible de connaître la part relative de responsabilité de l'acétate d'isobutyle qui est toujours employé avec d'autres solvants.

Il n'est pas rapporté d'allergie à cette substance.

Recommandations

Au point vue technique

Stockage

- Stocker l'acétate d'isobutyle dans des locaux frais et bien ventilés, à l'abri des rayonnements solaires et de toute source de chaleur ou d'ignition (flammes, étincelles...) et à l'écart des produits oxydants, des bases et des acides forts.
- Le sol des locaux sera incombustible, imperméable et formera cuvette de rétention, afin qu'en cas de déversement accidentel le liquide ne puisse se répandre au-dehors.
- Fermer soigneusement les récipients et les étiqueter correctement. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement des emballages.

Manipulation

- Éviter l'inhalation de vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête. Prévoir une aspiration des vapeurs à leur source d'émission ainsi qu'une ventilation générale des locaux. Prévoir également des appareils de protection respiratoire pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel ou pour des interventions d'urgence.
- Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux. Mettre à la disposition du personnel des vêtements de protection, des gants (par exemple en néoprène ou en acétate de polyvinyle) et des lunettes de sécurité. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après chaque usage..
- En cas de fuite ou de déversement accidentel, récupérer immédiatement le produit après l'avoir recouvert de matériau absorbant inerte (sable, terre). Laver ensuite à grande eau la surface ayant été souillée. Si le déversement est important, supprimer toute source potentielle d'ignition, aérer la zone, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'un équipement de protection approprié.

Conduite médicale à tenir

- Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles.
- Lors d'accidents aigus, demander dans tous les cas l'avis d'un médecin ou du centre antipoison régional ou des services de secours médicalisés d'urgence.

Conduites à tenir en cas d'urgence :

- **En cas de contact cutané et/ou de projection oculaire**, laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Retirer les vêtements souillés. Si la contamination est étendue ou prolongée et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, consulter un médecin. S'il apparaît des signes d'irritation oculaire ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
- **En cas d'inhalation massive**, retirer le sujet de la zone polluée après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour les sauveteurs.
- **En cas d'ingestion**, ne pas faire boire et ne pas tenter de faire vomir.

Dans les deux cas précédents, placer la victime en position latérale de sécurité si elle est inconsciente et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Prévenir un médecin et faire transférer en milieu hospitalier pour bilan des lésions, surveillance et traitement symptomatique si nécessaire.